

# L'eau de pluie : d'un déchet à une ressource

*Astrid DHOOGE – Chargée d'actions Environnement*

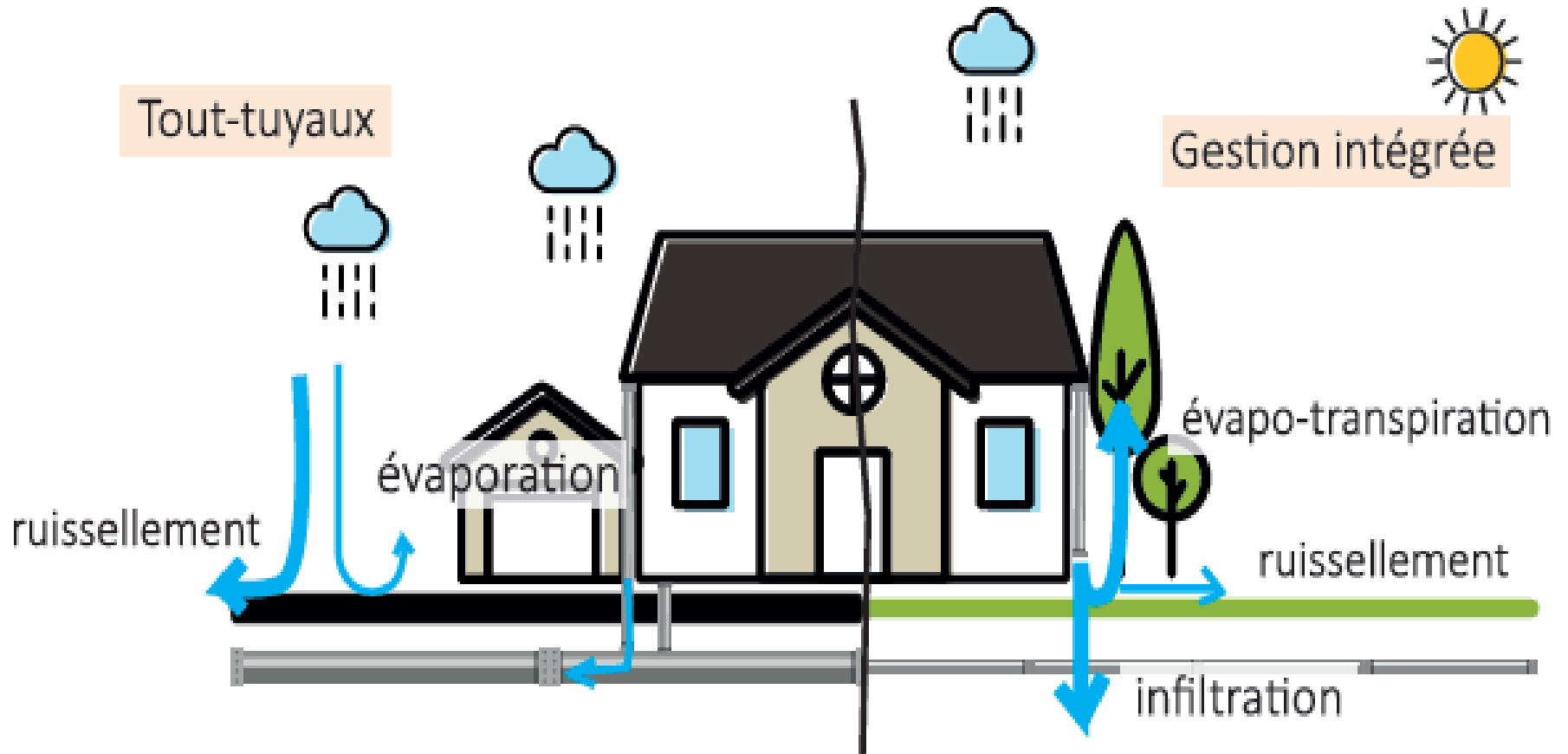


# Le CPIE Loire Anjou

- ▶ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
  - Label obtenu par 80 associations en France
- ▶ Basé en Maine-et-Loire (49)
- ▶ Nos missions
  - Energie
  - Eau
  - Jardin
  - Biodiversité
  - Education à l'environnement
  - Alimentation
  - Santé



Le grand principe : gérer la goutte d'eau au plus près de son point de chute.



PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Moins de ruissellement

PALLIER LES CONSÉQUENCES DE L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

LIMITER LES RISQUES D'INONDATIONS

Rechargement des nappes



DÉSORMAIS, LES EAUX PLUVIALES SONT GÉRÉES DIFFÉREMMENT, NOTAMMENT POUR

Sol vivant et perméable

Îlots de fraîcheur urbains

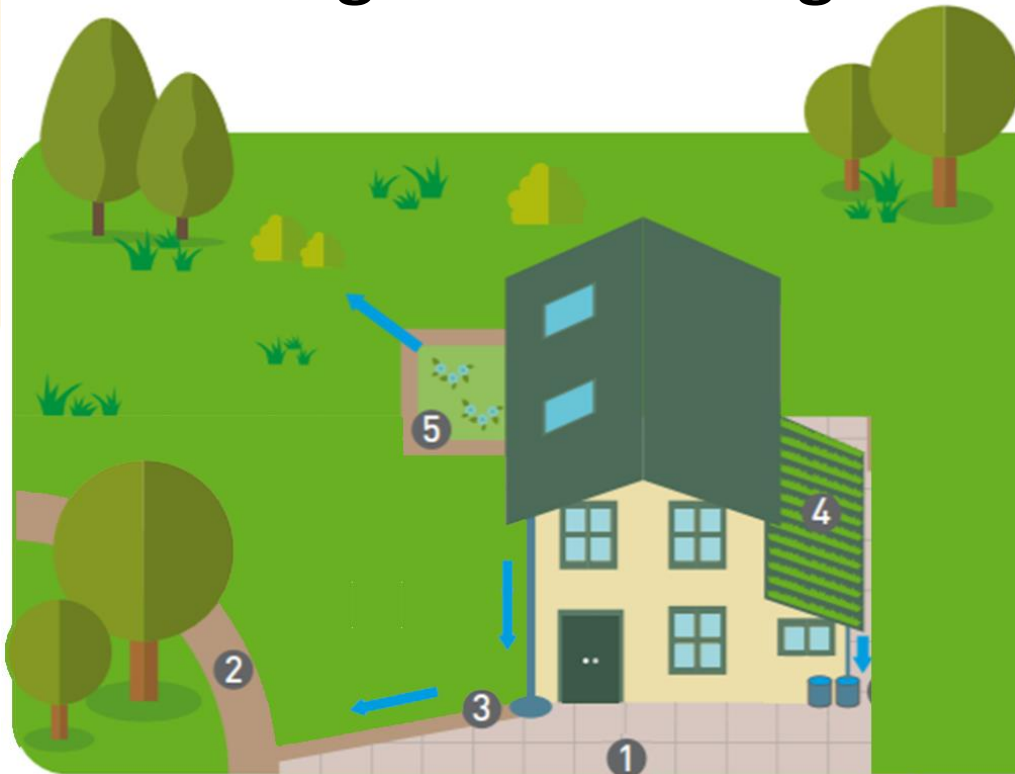


S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET CONTRIBUER À LA BIODIVERSITÉ

# Comment faire ?

- ▶ Déconnecter ses descentes de gouttières
- ▶ Faire cheminer l'eau jusqu'à...
- ▶ Des ouvrages de stockage et d'infiltration

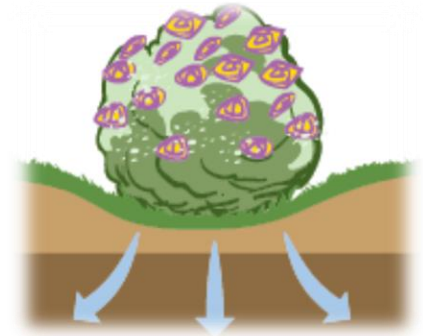


- ① Pavement perméable
- ② Noue
- ③ Rigole
- ④ Toiture végétalisée
- ⑤ Réservoir paysager



# Le discours du CPIE Loire Anjou

- ▶ Limiter l'imperméabilisation des sols
  - Moins d'eau à stocker et infiltrer
- ▶ Privilégier l'acheminement de l'eau en surface
  - Evaporation et infiltration au fur et à mesure
- ▶ Ouvrages en surface, étendus et végétalisés (noues, espaces verts creux)
  - Création peu coûteuse et entretien facilité
  - Infiltration de plus en plus performante
  - Favorable à la biodiversité
- ▶ Double-usage des ouvrages : stockage et d'infiltration de l'eau + ...
  - Aspect esthétique (massifs, haies) / récréatif (pelouse) / nourricier (potager)









# Entretien du jardin

- ▶ 20-30 premiers cm du sol les plus importants
  - Pratiquer le paillage du sol et le compostage
- ▶ Végétaliser au maximum son jardin
  - Varier les systèmes racinaires, plantes aquatiques et méditerranéennes déconseillées
  - Privilégier les espèces locales
  - Tolérer les herbes sauvages



# Contexte : réglementation

- ▶ Article 640 du code civil
  - « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.
- ▶ Article 641 du code civil :
  - « Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds. »
- ▶ Importance des documents d'urbanisme
  - Zonage d'eaux pluviales, PLU(i), règlement de lotissement

# Contexte : 2 cadres d'interventions sur notre territoire

- ▶ La Non-Connexion = habitat en projet
  - Compétence « Aménagement/Urbanisme »
  - Liée à la commune-nouvelle (ancienne communauté de communes)
- ▶ La Déconnexion = habitat existant
  - Compétence « Assainissement »
  - Liée à la communauté d'Agglomération

# Partenariats : cadre et modes d'intervention

- ▶ Convention (ou devis) avec la collectivité compétente en aménagement/urbanisme
  - Commune, Commune-nouvelle
- ▶ Nos interventions :
  - Réunions d'information/sensibilisation sur la GIEP auprès des élus et agents
  - Participation aux réunions de chantier (pour les nouveaux lotissements publics)
  - Accompagnement des futurs habitants sous forme de visite-conseil



# Accompagnement technique de la collectivité

- ▶ Temps d'information/sensibilisation des élus et agents (voirie, espaces verts)
- ▶ Participation aux réunions de chantier lorsqu'elles concernent les EP



# Accompagnement des particuliers

- ▶ **Visite-conseil** sur la parcelle pour les futurs habitants et/ou leur maître d'œuvre
  - Guide GIEP
  - Outil Magnet'Eau
  - Note d'aide et fiche de calcul (Excel) nécessitant
    - La pluie de référence (PLU, zonage EP)
    - La perméabilité du sol (étude d'infiltration)
    - Les contraintes éventuelles (règlement/cahier des charges du lotissement)

# L'eau de pluie : n'en perdons pas une goutte !

## Eviter de polluer l'eau

Les produits de démaillage des toits et murs sont toxiques pour les plantes, les animaux aquatiques et s'accumulent dans mon jardin.

- Je traite mon toit le moins souvent possible.
- Après traitement, je déconnecte le récupérateur d'eau pour les prochaines pluies.



## Sous le paillage

Le paillage avec les résidus végétaux du jardin (tondes, feuilles mortes, tailles) permet le développement de la vie du sol qui favorise ainsi l'infiltration.



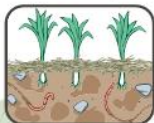
## Au fond du jardin

En cas de pluies fortes, l'eau est retenue dans les parties basses du jardin grâce à un petit modèle de terre. La fine couche d'eau s'infiltrera dans l'herbe. Dans les heures suivant une forte pluie, le sol peut alors être spongieux.



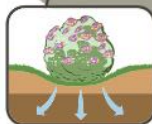
## Dans le potager

Le sol, plein de vie, du potager (grâce au compost ajouté et au paillage le protégeant) est très perméable et peut absorber beaucoup d'eau.



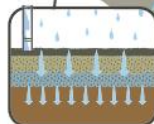
## Dans les creux naturels

Le terrain légèrement creux à cet endroit capte plus d'eau, rendant la pelouse plus verte.



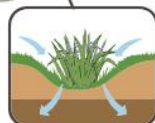
## Dans un massif de fleurs

La forme creuse du massif permet de retenir l'eau qui s'infiltrera dans les prochaines 24h. Le système racinaire de la végétation augmente la perméabilité.



## Sous le bitume

La grave drainante : Sous le sol poreux, ou avec une gouttière s'écoulant dedans, l'eau est retenue dans un massif drainant. Cet espace de rétention en gravier, entouré d'un géotextile laisse l'eau s'infiltrer dans le sol.



## Dans les allées perméables

L'allée perméable laisse l'eau s'infiltrer dans le sol. **Attention** ce sol infiltre également les produits désherbants.

- Je privilégie alors les méthodes alternatives comme l'eau chaude.

## Contre le mur

Le réservoir récupère l'eau de pluie pour l'arrosage. Quand il est plein, il se déverse vers le mur clôture qui retient l'eau le temps qu'elle s'infiltré. Retenir l'eau contre un mur ne le détériore pas et le poids de l'eau d'une pluie ne peut pas le faire céder.



# Etapes de contrôle

## ⇒ Attention à la responsabilité

- ▶ Visa hydraulique = vérification « sur le papier » pour validation du permis de construire
- ▶ Certificat de conformité = contrôle des travaux réalisés



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## **CPIE Loire Anjou**

3bis rue du Chanoine Libault  
Beaupréau

49600 Beaupréau-en-Mauges

Tél. 02.41.71.77.30

Courriel : [contact@cpieloireanjou.fr](mailto:contact@cpieloireanjou.fr)

[www.cpieloireanjou.fr](http://www.cpieloireanjou.fr)



LOIRE ANJOU